

4ème atelier du Groupe de Travail REFF sur le périmètre des écosystèmes pris en compte par le Référentiel Empreinte Forêt France

15/03/2022 publié le 22/03/2022

En présence de :

- Antoine Haouchine, Ministère de la Transition Écologique / Direction de l'Action Européenne Internationale
- Béatrice Galin, Ministère de la Transition Ecologique / Direction de l'Action Européenne Internationale
- Clément Jouaux, TRANSITIONS
- Judicaël Fétiqueau, Comité Scientifique et Technique / Groupe de Recherche et d'Echange Technologique
- Aurélie Ahmin-Richard, Fond Français pour l'Environnement Mondial
- Klervi Le Guenic, Canopée
- Damien Mittempergher, IUCN
- Marjolaine Cour, Agence Française de Développement
- Mathieu Auger Shwartzenberg, Agence Française de Développement
- Laure Gregoire, Alliance pour la préservation des forêts
- Patricia Lecadre, CEREOPA
- Omar Moudhi, WWF
- Morgan Balin-Caillard, Duralim
- Marine Reboul, Ministère de la Transition Écologique
- Naima Krug, Kinomé
- Boris Patentreger, Envol Vert
- Elie Favrichon, Envol Vert
- Candys Bert, Envol Vert

Introduction

Le 15 mars 2022 a eu lieu le quatrième atelier du projet Référentiel Empreinte Forêt France. Ce groupe de travail est soutenu par le Comité Scientifique et Technique Forêt (CST-Forêt) de la SNDI et mis en place par Envol Vert. Il se réunira jusqu'à Juin 2022 pour aboutir à un référentiel utilisable par tous pour mesurer l'Empreinte Forêt.

Ce compte-rendu présentera les échanges réalisés en atelier. Ci-dessous, les principaux points présentés dans ce compte rendu :

- Rappel des sujets traités durant l'atelier (présentés dans le **1.** et diapo en annexe du mail).
- Rappel des propositions de recommandations de date de référence pour les différents futurs outils de l'Empreinte Forêt (Empreinte Forêt par pays, par produit et par organisation) et prise de position sur ces propositions (présenté dans le **2.**)
- Organisation et analyse des résultats issus des échanges de l'atelier (présenté dans le **3.**).

La prochaine date du groupe de travail : 19 avril 2022 à 14h.
--

1. Sujet de l'atelier

L'atelier du 15 mars 2022 avait pour objectif de définir le périmètre des écosystèmes pris en compte dans les outils Empreinte Forêt.

Avant de commencer le travail sur le périmètre des écosystèmes, Envol Vert a souhaité évoquer plusieurs sujets résumés ci-dessous.

- Rappel du sujet de la dernière réunion (date de référence définie au 1er janvier 2020)
- Propositions de recommandations de date de référence en fonction des outils (Empreinte Forêt pays, produit, organisation) et choix entre ces différentes propositions avec les participants.
- Introduction sur l'intérêt de définir le périmètre des écosystèmes et les ambitions du REFF à ce sujet, l'importance de prendre en compte d'autres écosystèmes que les forêts, les ambitions de la France et de l'Europe à ce sujet et ce que les outils existants font déjà.

2. Propositions de recommandations pour les futurs outils Empreinte Forêt et prise de position.

Lors de l'atelier du 15 février, le groupe de travail a fait le choix d'une date de référence fixée au 1er janvier 2020 pour le projet REFF. Suite à cela, Envol Vert a fait des propositions de recommandations pour les différents usages de l'Empreinte Forêt (pays, produits, organisations) sur la base de l'atelier du 15 février.

Ces propositions ont été présentées et discutées lors du dernier atelier. Pour chaque outil (Empreinte Forêt par pays, par produit et par organisations) des propositions ont été présentées. Après avoir pris un temps de clarifications et de discussions autour de ces propositions, les participants de l'atelier ont pu exprimer leur avis pour la meilleure proposition à choisir selon eux. Des recommandations par consensus ont pu être trouvées pour les trois outils. Nous présentons ci-dessous les propositions présentées au groupe de travail ainsi que les discussions qui ont émergé.

a. Recommandations de date de référence pour l'Empreinte Forêt pays.

Proposition 1	Proposition 2
<p>Méthode 'cumulative' :</p> <ul style="list-style-type: none"> Cumuler les données de déforestation de chaque année dans le monde depuis 1^{er} janvier 2020 pour toutes les MP. <ul style="list-style-type: none"> Superposer ces données de déforestation à la responsabilité de chaque MP (méthode à définir) importée en France dans la déforestation. 	<p>Méthode dates de référence existantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Cumuler les données de déforestation de chaque année dans le monde depuis une date de référence sectorielle reconnue par MP et par pays/région. Sinon prendre la date de référence du 1^{er} janvier 2020 pour les autres MP. Superposer ces données de déforestation post date de référence spécifiques à la responsabilité de chaque MP (méthode à définir) importée en France dans la déforestation.

Le groupe de travail s'est rapidement mis d'accord sur **la proposition 2**. Les recommandations pour la date de référence pour l'outil Empreinte Forêt pays seront donc de cumuler les données de déforestation dans le monde au plus tard au 1er janvier 2020 et dans le cas de l'existence de **dates de référence sectorielles reconnues** selon la matière première en question mais aussi selon des dates reconnues prises au niveau du pays et ou de la région.

Pour les secteurs, matières premières ou régions sans dates de références reconnues, la mesure de la déforestation se fera depuis la date de référence du 1er janvier 2020.

Ce choix de recommandations à l'avantage de prendre en compte les travaux préexistants sur les dates de référence et de valoriser les engagements et actions mis en place sur certains secteurs et matières premières (ex : manifeste soja en Amazonie en 2008).

Les participants ont néanmoins soulevé **l'importance de définir les critères à définir pour qualifier une date de référence reconnue** (exemple : représentativité des certifications, part des volumes concernés, critères Accountability Framework Initiative, etc.). D'autres participants ont fait part de la difficulté de mettre en œuvre un outil prenant en compte un grand nombre de dates de références différentes. Des propositions opérationnelles en ce sens seront faites aux prochains ateliers.

b. Recommandations de date de référence pour l'Empreinte Forêt produit.

Proposition 1 et options	Proposition 2
<p>Méthode 5 ans roulant (<u>Trase</u>)</p> <p>Utiliser la déforestation cumulée sur 5 ans roulant</p> <ul style="list-style-type: none">• Option 1 : sans prendre en compte la date de référence• Option 2 : en utilisant la date de référence du 1^{er} janvier 2020 fixe. <p>20 ans (<u>Quantis</u>), <i>dégressif, non dégressif</i></p>	<p>Méthode dates de référence existantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Cumuler les données de déforestation de chaque année dans le monde depuis une date de référence reconnue par MP ou par pays/région (sinon prendre la date de référence du 1^{er} janvier 2020).• Superposer ces données de déforestation post date de référence spécifiques à la responsabilité de chaque MP (<i>méthode à définir</i>) importée en France dans la déforestation.

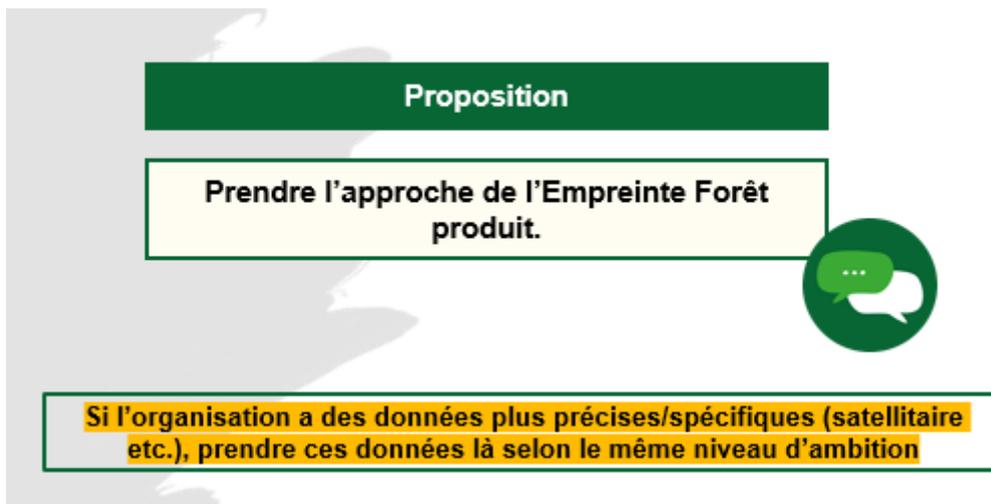
Après discussion, le groupe de travail s'est dirigé vers **la proposition 2**. Ce choix a été décidé notamment pour garder une cohérence entre les outils.

Par conséquent, tout comme pour l'Empreinte Forêt pays, il sera recommandé pour l'Empreinte Forêt produit de cumuler les données de déforestation dans le monde **depuis des dates de référence sectorielles reconnues** selon la matière première en question mais aussi selon le pays et ou la région.

Si il n'existe pas de date de référence reconnue pour une situation, alors nous recommandons de prendre la date de référence du 1er janvier 2020 et donc de cumuler les données de déforestation depuis le 1er janvier 2020 sans tenir compte de l'aspect dégressif ni de se bloquer à 5 ans roulant.

Les dates de références sectorielles reconnues seront définis par les mêmes critères que pour l'Empreinte Forêt Pays.

c. Recommandations de date de référence pour l'Empreinte Forêt organisation.



Pour ce qui est de l'Empreinte Forêt organisation, le groupe de travail était d'accord avec le fait de donner les **mêmes recommandations que pour l'Empreinte Forêt produit** (et finalement les mêmes que celles de l'Empreinte Forêt pays).

Le GT était également en accord sur le fait que **si l'organisation possède des données plus précises**, par exemple les origines exactes de leurs matières premières alors les recommandations seront que l'organisation devra prendre ces données.

3. Organisations et analyse des résultats issus des échanges en atelier

Après avoir fait une mise en contexte du sujet de l'atelier sur le périmètres des écosystèmes à prendre en compte dans les différents outils, Envol Vert a présenté l'ambition du REFF à ce sujet. Tout comme le mentionne la SNDI, Envol Vert souhaite dans ses différents outils Empreinte Forêt, prendre en compte non seulement la **dégradation et la destruction des forêts** mais aussi la **destruction des autres écosystèmes** comme les mangroves, les savanes etc. et également le changement d'affectation des sols indirects. De plus, Envol Vert recommande également de prendre en compte **la dégradation des autres écosystèmes**, sujet qui n'est pas abordé par la SNDI. Dans le tableau ci-dessous, vous trouverez les ambitions ainsi que les aspects pris en compte par chaque outil.

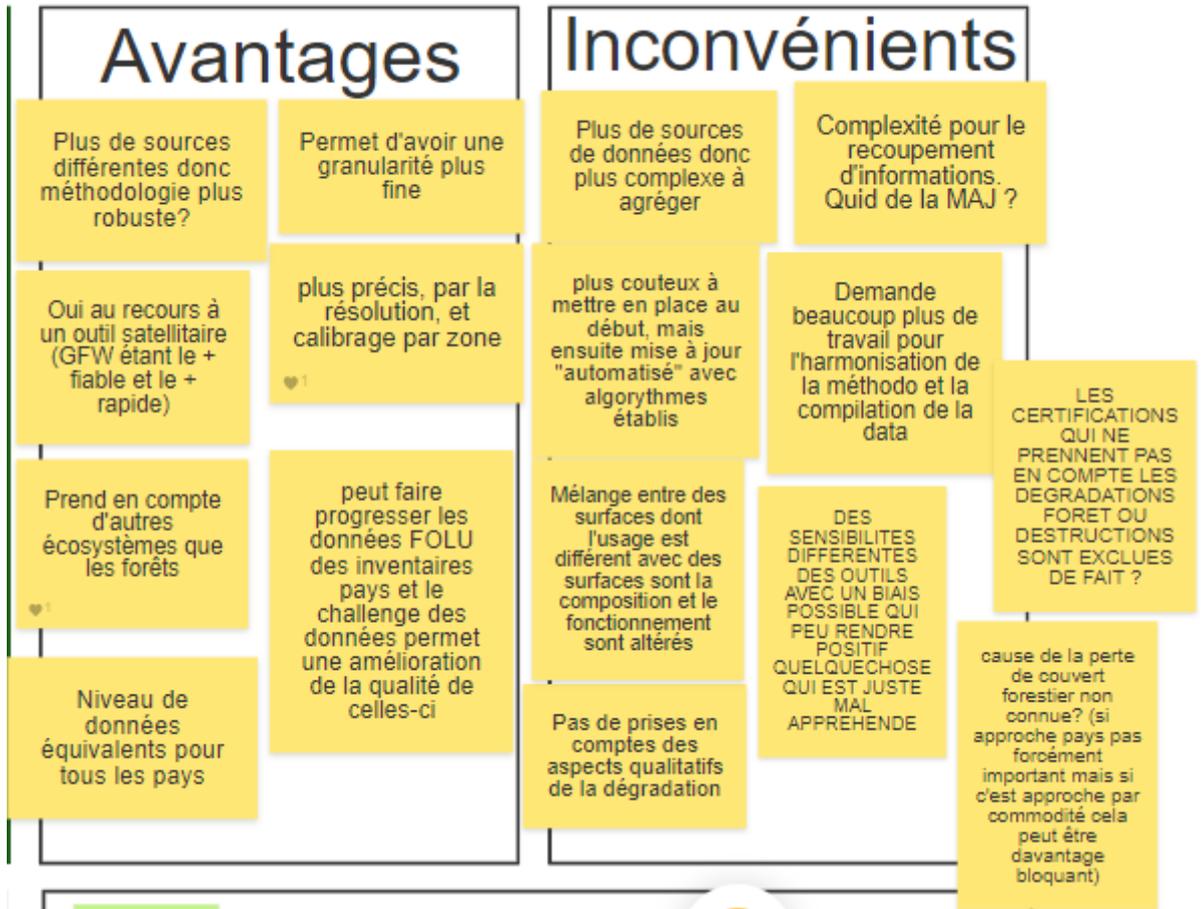
	Ambitions Union Européenne	Ambitions SNDI	Global Forest Watch	FAO	JRC	Ambition du REFF
Conversion forêt	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Dégradation Forêt	Oui (pour l'utilisation du bois)	Oui	Oui	Non (hétérogénéité des données)	Oui	Oui > Comment ?
Conversion autres écosystèmes	Non (à évaluer dans 2 ans)	Oui	Oui (écosystèmes boisés)	Non	Non	Oui > Comment ?
Dégradation autres écosystèmes	Non	Non	Oui (si au dessus de 10% de perte de couvert arborée)	Non	Non	Oui ? > Comment ?
CASI	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui ? > Comment ?

Actuellement il n'existe aucun outil mondial à la hauteur de toutes ces ambitions. Envol Vert a fait deux propositions de méthode à utiliser pour prendre en compte le maximum d'ambitions possibles. Ces deux propositions sont présentées ci-dessous.

Proposition 1	Explications
<p>Superposer les données de conversion et dégradation d'un outil satellitaire (ex : Global Forest Watch) et des cartes d'Eco zones (ex : WWF)</p>	<p>Les cartes d'Eco zones permettraient d'adapter les seuils de couvert forestier en fonction des zones écologiques. Un outil satellitaire permettrait de mesurer chaque année la quantité de déforestation et de dégradation.</p> <p>Ex théorique : Forêt tropicale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Couvert > 50% = Forêt - Couvert entre 30% et 50% = Forêt dégradée - Couvert < 30% = Forêt détruite
Proposition 2	Explications
<p>Utiliser les données de déforestation (ex : FAO) qui prennent en compte uniquement la déforestation et ajouter à cela l'expansion de la matière première après la date de référence</p>	<p>Les données de la FAO permettraient de prendre en compte uniquement la déforestation.</p> <p>L'expansion de la matière première permettrait de prendre en compte de manière indirecte la conversion des autres écosystèmes mais aussi le changement d'affectation des sols indirect.</p>

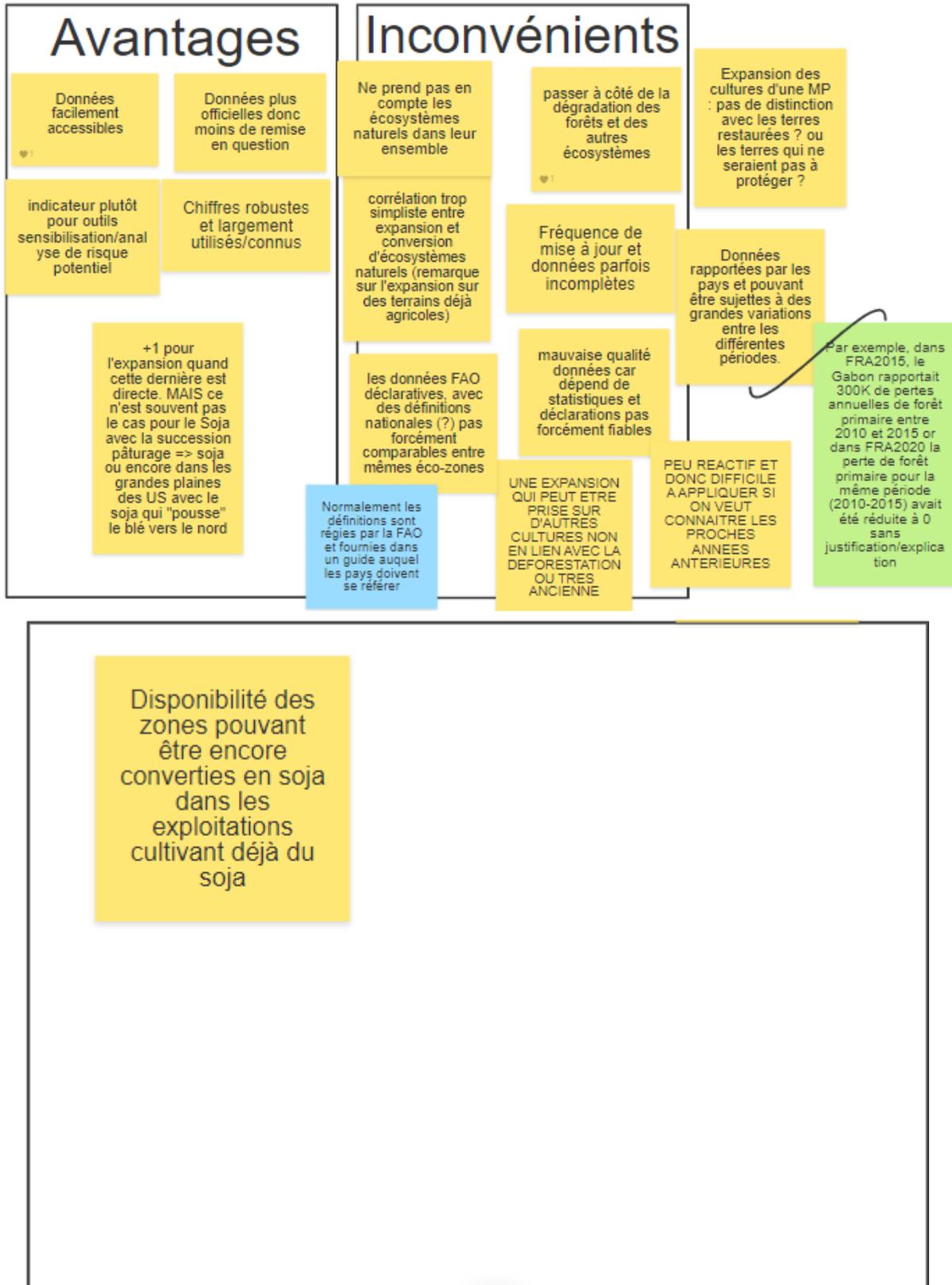
L'atelier s'est déroulé en deux phases. La première phase était une phase de discussions autour de ces deux propositions (**avantages et inconvénients** de chaque propositions et **"opérationnalisation"** en fonction des outils). Dans cette première phase les participants ont pu librement évoquer leurs idées via l'outil klaxoon. Après une mise en commun des idées, la deuxième phase était vouée à choisir ensemble la méthode permettant de prendre en compte au maximum l'ambition du périmètre des écosystèmes souhaité pour le Référentiel Empreinte Forêt France.

a. Phase 1 : Discussions autour des propositions de méthodes pour prendre en compte les écosystèmes souhaités dans le REFF



Zoom sur les notes des avantages/inconvénients et opérationnalités pour la proposition 1.

Pour résumer, le processus de prendre des données satellitaires de conversion et de dégradation comme celles de Global Forest Watch et de les superposer à des cartes d'éco-zones comme celles du WWF comporte entre autre l'avantage de prendre en compte d'autre écosystèmes que les forêts. Ce processus permet également d'avoir un niveau de données plus précis et plus robuste. Cependant cette méthode a principalement l'inconvénient d'être plus complexe/plus coûteuse à mettre en place.



Zoom sur les notes des avantages/inconvénients et opérationnalités pour la proposition 2.

Pour résumer, le processus de prendre des données uniquement de déforestation comme celles de la FAO couplées à l'expansion des matières premières a l'avantage d'utiliser des

données facilement accessibles et des données comme celles de la FAO sont également considérées comme robustes et largement utilisées/connues. En revanche, cette méthode a l'inconvénient de ne pas prendre en compte un grand nombre d'ambitions du REFF notamment celles de prendre en compte la dégradation des forêts et la conversion et dégradation des autres écosystèmes.

De plus les données comme celles de la FAO ont l'inconvénient d'avoir une fréquence de mise à jour uniquement tous les 5 ans et donc ces données sont peu réactives. Enfin, la prise en compte de l'expansion des matières premières permettrait de prendre en compte la déforestation directe mais serait une forte hypothèse puisque l'expansion d'une matière première ne signifie pas automatiquement une conversion d'écosystème naturel puisqu'elle peut se faire aussi sur des cultures déjà existantes.

b. Phase 2 : Définition de la méthode pour prendre en compte les écosystèmes souhaités dans le REFF

Ces propositions ont été débattues et finalement le groupe de travail a choisi la proposition 1 c'est-à-dire la méthode visant à superposer des données satellitaires comme celles de Global Forest Watch par exemple à des données d'Eco-zones.

Cette méthode est en effet celle qui englobe le plus d'ambitions proposées par le REFF en ce qui concerne le périmètre des écosystèmes. De plus, c'est également la méthode qui répond le plus à l'ambition de la SNDI souhaitant prendre en compte la déforestation et la dégradation des forêts mais également la destruction des autres écosystèmes.

Prochaines étapes et thématiques des ateliers :

Mardi 19 avril : Atelier > Comment associer la responsabilité des matières premières dans la déforestation (*option pondération des critères quantitatif*)

Mardi 17 mai : Atelier > Comment intégrer la certification dans le REFF (*option identification des critères qualitatif pertinents*)

Mardi 14 juin : Atelier > Surface nécessaire multimatière première (discussion sur les approches demande / massive / économique ou autre)

A partir de mai, Envol Vert partagera avec le Groupe de Travail, un rapport intermédiaire présentant les critères quantitatifs de mesure de la déforestation discutés durant les ateliers.